

ANGLAIS CORRIGÉ

■ VERSION

Nouvelle semaine, nouvelle directive de l'UE, la 1169/2011 pour être précis, portant sur « l'information relative aux produits alimentaires destinée au consommateur. » Comme beaucoup de ce qui émane de Bruxelles, elle a l'air inoffensif, mais elle a déjà entraîné des conséquences lourdes et onéreuses. Les nouvelles règles, entrées en vigueur ce 13 décembre, indiquent clairement la taille de la police sur les étiquettes des denrées alimentaires, exigent des précisions sur les allergènes présents dans la nourriture transformée et bien davantage encore. Certes, il se peut qu'elles soient facteur de plus grande sécurité, mais elles ont obligé les producteurs à revoir leur procédé de fabrication une fois de plus.

D'après Helen Munday, conseillère scientifique en chef du groupe de pression, Food and Drink Federation (Fédération des producteurs de l'agro-alimentaire), l'étendue des directives dans le secteur alimentaire dépasse l'imagination : elle vise absolument tout, de l'hygiène au stockage. L'application de ces règles au cours des quatre dernières décennies a façonné une industrie qui emploie 40 000 personnes en Grande-Bretagne. Ces directives, appliquées partout en Europe, sont une gêne, mais elles permettent aux entreprises britanniques d'échanger sur les mêmes bases avec d'autres sociétés du marché unique de l'UE et de maintenir des chaînes d'approvisionnement ininterrompues sur l'ensemble du continent, sans que les importations de champignons italiens n'aient à subir de très longues inspections aux frontières nationales.

À l'heure actuelle, dirigeants et juristes se mettent en quatre pour déterminer de quelle façon le Brexit et le retrait probable d'une grande partie de la réglementation de l'UE vont remodeler le commerce en Grande-Bretagne. Alors que le gouvernement se prépare à négocier le divorce, les entreprises doivent repérer les embûches et les avantages que présente la nouvelle donne réglementaire à venir.

VARIANTES

Dans le cadre de la correction de la version, les examinateurs ont accepté un certain nombre de variantes. Celles-ci sont énumérées ci-après :

Ligne 1 : « plus précisément »

Ligne 2 : « destinés aux consommateurs » ; « elle a l'air inoffensive »

Ligne 3 : « coûteuses » ; « la taille des caractères »

Ligne 4 : « plats préparés »

Ligne 7 : « Selon Helen Munday » ; « conseillère scientifique principale » ; « groupe d'intérêt », voire « lobby » qui a reçu l'aval de l'Académie Française !

Ligne 8 : « les quarante dernières années »

Ligne 9 : « à armes égales »

Ligne 10 : « de longues inspections »

Ligne 12 : « de quelle manière », « comment »

Ligne 13 : « Tandis que »

Ligne 14 : « les aubaines »

■ THÈME

This weekend, the United States looks back on its past and celebrates its diversity. On Saturday 24th September, Barack Obama inaugurates the National Museum of African American History and Culture. The new building houses some 34,000 pieces collected over the last ten years.

Symbolically, the visit begins underground to illustrate the period of slavery. Then, visitors gradually go up to floors where segregation and the various contributions of African Americans to the country's military, cultural and sporting heritage up to the present day are evoked.

The eagerly-awaited inauguration is all the more important as this is a public museum and so admission is free. It has cost \$540m to build, more than half of which has come from private donors.

“It’s important not just for African Americans but for all Americans,” says the historian, Kellie Carter Jackson. “This museum is in fact the History of America. Had it not been for the contribution of African Americans, the United States would be a completely different country.” The fact that it is being inaugurated by Barack Obama in person renders the symbol more potent. “I can’t see anyone better placed than the United States’ first black president to mark the occasion,” she says. “He represents so well what our ancestors hoped for. He is the epitome of progress.”

VARIANTES

Dans le cadre de la correction du thème, les examinateurs ont accepté un certain nombre de variantes. Celles-ci sont énumérées ci-après :

Ligne 1 : “is looking back on”, “will look back on”, “will be looking back on”; “is celebrating”, “will celebrate”, “will be celebrating”; “is inaugurating”, “will inaugurate”, “will be inaugurating” ; “opens”, “will open”, “will be opening”

Ligne 2 : “Saturday September 24th”, “Saturday 24 September”, “Saturday September 24”; “is home to”

Ligne 3 : “objects”, “items”; “gathered”, “brought together”; “the past ten years”, “the last decade”, “the past decade”

Ligne 4 : “Then the visitors”, “you”

Ligne 6 : “until the present day”, “till the present day”, “up to the present day”, “up until the present day”

Ligne 7 : “keenly-awaited”, “long-awaited”; “all the more important since”, “all the more important because”

Ligne 8 : “It cost some \$540m to build”; “private patrons”, “private benefactors”

Ligne 9 : “said”

Ligne 10 : “historian Kellie Carter Jackson”; “But for the contribution”

Ligne 11 : “a totally different country”; “The fact that it is to be inaugurated”, “The fact that it is going to be inaugurated”, “The fact that it will be inaugurated”; “Barack Obama himself”

Ligne 12 : “more powerful”

Ligne 13: “forefathers”, “forebears”

Ligne 14 : “the very example”

RAPPORT D'ÉPREUVES

■ VERSION

Extraite de *The Economist* en date du 17 décembre 2016, la version présentait un sujet d'actualité : les nouvelles normes européennes en matière de produits alimentaires, avec, en toile de fond, la préparation du Brexit. De ce fait, devant un sujet connu, la plupart des candidats avaient les connaissances nécessaires et le vocabulaire suffisant pour comprendre le passage en question et le traduire convenablement. Mais, curieusement, lorsque le sujet est connu, certains ont tendance à interpréter le texte plutôt que de le traduire et de procéder à une réécriture de celui-ci, ce qui n'est pas le but recherché non plus ! De tels écarts finissent par peser lourd dans la note finale attribuée ...

D'entrée en jeu, les correcteurs rappellent aux futurs candidats qu'une traduction constitue un ensemble cohérent sur tous les plans. Par exemple, le même mot doit être traduit de la même façon durant tout l'exercice, tout comme deux mots différents doivent être traduits différemment. Dans le contexte actuel, par exemple, « *companies* » et « *firms* » appelaient deux traductions différentes, à savoir « *sociétés* » et « *entreprises* ».

Sur le plan lexical, les deux écueils principaux consistaient, d'une part, à calquer le texte de départ et à garder certains termes au détriment de la langue d'arrivée. Ainsi, « *regulation* » a été rendu « *régulation* », « *it sounds* » est devenu « *elle sonne* », « *labels* » est resté tel quel en français, « *manufacturing process* » est rendu « *processus manufacturier* ». De tels calques coûtent cher au candidat ; les examinateurs ne peuvent que conseiller aux candidats de dresser une liste de ces mots anglais qui ne se traduisent pas tels quels en français et de l'élargir au fil de leurs lectures.

Bon nombre de candidats avaient pleinement conscience des spécificités de chaque langue et en ont fait un heureux usage – de la transposition, par exemple. Ils ont su rendre « *Conforming to these rules* » (ligne 7) par une structure nominale : « *l'application de ces règles* ». Sachant que l'anglais est une langue distributive, à la différence du français qui emploie plus facilement

un singulier, ils ont traduit « *food information for consumers* » (lignes 1-2) par « *l'information relative aux produits alimentaires destinée au consommateur* », « *font sizes* » (ligne 3) par « *la taille de la police* » ou encore « *details on allergens* » (ligne 4) par « *le détail des allergènes* », soit autant d'heureuses initiatives qui ont valu des points de bonification à leurs auteurs.

Dans cette même lignée, les candidats ayant choisi d'étoffer certaines prépositions ont été valorisés – on citera entre autres « *les allergènes présents dans la nourriture transformée* » pour traduire « *allergens in prepared food* » (ligne 4) – à condition de trouver un équilibre, bien entendu. En revanche, d'autres ont ajouté des pans entiers au texte au point de le dénaturer, voire le réinventer, ce qui n'est pas le but de la traduction. Les correcteurs ont relevé dans plusieurs copies des exemples extrêmes pour traduire « *Brexit, and the likely withdrawal of much EU regulatory oversight* » rendu ainsi : « *... le Brexit, et donc l'autorisation tant attendue de pouvoir outrepasser les réglementations promulguées par les instances de l'Union Européenne* ». Là encore, les futurs candidats auraient tout intérêt à dresser une liste des différentes techniques de la traduction – transposition, étoffement, ... avec des exemples précis à l'appui – et de les appliquer systématiquement à l'avenir. Cela permettra de leur éviter d'aboutir à des énoncés incompréhensibles, qui le plus souvent laissent le correcteur perplexe.

Enfin, il appartient aux candidats de respecter les conventions de la traduction et les règles spécifiques de la langue française. On écrira donc « *UE* » ou « *Union Européenne* » (notons en passant que les examinateurs ont été littéralement sidérés par le nombre de candidats qui ont évoqué les États-Unis, et ce dans un texte où il est question de la Grande-Bretagne, de Bruxelles et de l'Europe !), « *décembre* » et non pas « **Décembre* », « *40.000* ou *40 000* » et non pas « **40,000* », « *la Grande-Bretagne* » avec un trait d'union (tout en sachant que la Grande-Bretagne et le Royaume-Uni ne sont pas deux appellations interchangeables, de même que l'Angleterre ne représente qu'un pays au sein du royaume), et enfin, les adjectifs de nationalité « *britannique / italien* » affublés d'une lettre minuscule. Les correcteurs signalent aux candidats également qu'il n'est pas nécessaire de traduire le nom d'un groupe de pression, par exemple, comme c'est le cas à la ligne 7 avec « *the Food and Drink Federation* ». En revanche, là où l'organisme est connu en France, son appellation française va s'imposer.

■ THÈME

Le passage proposé à la traduction évoque l'inauguration à Washington D.C. du Musée national de l'histoire de la culture afro-américaine par le président Obama, événement marquant pour la communauté noire aux États-Unis et dont la presse internationale s'est fait

l'écho au mois de septembre dernier. Le texte est essentiellement descriptif (la journaliste précise le jour et la date de l'inauguration, les collections du musée, le déroulement de la visite, le statut du musée, le coût de la construction, le rôle des mécènes, ...) avec, pour la bonne mesure, quelques courtes déclarations de l'historienne Kellie Carter Jackson, spécialiste de l'histoire afro-américaine.

La tâche du traducteur a été sensiblement plus facile cette année dans la mesure où le texte est écrit essentiellement au présent. Certains candidats ont eu des difficultés avec ce positionnement dans le temps et par conséquent ont traduit le premier paragraphe au passé, ce qui a entraîné des incohérences non seulement à l'échelle du paragraphe en question mais encore à celle du texte tout entier. Ceci ne semble pas les avoir trop gênés, mélangeant allègrement passé et présent ! Certes, par rapport au français, le présent est bien moins utilisé en anglais comme temps de narration, ce qui aurait justifié l'emploi du prétérit dans un contexte littéraire, mais nous ne sommes pas ici dans un contexte littéraire. Nous avons affaire au présent journalistique qui a ses titres de noblesse outre-Manche. Les candidats lecteurs assidus de la presse anglo-saxonne ont su l'identifier et par conséquent ont traduit par le présent. Les variantes proposées plus haut indiquent les différentes possibilités de traduction qui s'offraient aux candidats face à ce présent.

Pour ce qui est de l'aspect du groupe verbal, trois commentaires s'imposent :

Ligne 8 : *a coûté* = le passé composé peut être rendu soit par un prétérit à valeur de constat (*cost*, verbe irrégulier qui n'a rien à voir avec le verbe régulier *cost*, au sens de chiffrer), soit par un 'present perfect' à valeur de bilan ;

Ligne 11 : *seraient* = le conditionnel est à rendre par le biais du modal *would*, et non pas *will* rencontré dans de (trop) nombreuses copies ;

Ligne 14 : *avaient espéré* = le plus que parfait français ne saurait en aucun cas être rendu par un 'past perfect' anglais car il ne véhicule ni aspect d'antériorité, ni bilan au passé. De nouveau, c'est un prétérit qui s'impose.

La détermination continue à poser problème pour de nombreux candidats. Passons en revue les cas que ces derniers ont eu du mal à résoudre :

Ligne 1 : *les États-Unis* = *the United States*, avec deux lettres majuscules et sans trait d'union. Les examinateurs tiennent à rappeler aux futurs candidats que le verbe qui suit sera toujours au singulier, que la reprise pronominale sera sous forme de *it* et que l'adjectif possessif sera *its* ;

Ligne 2 : *l'histoire et la culture* = s'agissant de deux concepts, Ø article. À noter en passant que *history* et *story* ne sont pas des synonymes et ne sont pas interchangeables ;

Ligne 4 : *l'esclavage* = *slavery*, Ø article car il s'agit d'un concept ;

Ligne 5 : *la ségrégation* = *segregation*, Ø article car il s'agit encore une fois d'un concept. La présence de *apartheid* dans bon nombre de copies a été sanctionnée car la notion est totalement étrangère à l'histoire des États-Unis ;

Ligne 5 : *les diverses contributions des Afro-Américains* = s'agissant de contributions spécifiques, l'article défini s'impose ; en revanche, *African Americans*, Ø article, car en général

Ligne 6 : *au patrimoine militaire, culturel et sportif* = l'article défini s'impose, car il ne s'agit plus d'un simple concept ;

Ligne 8 : *la moitié* = puisque l'on ne sait pas de quelle moitié il s'agit, soit on passe par Ø article, soit on passe par l'article indéfini, *a half / one half* ;

Ligne 9 : *les Afro-Américains, les Américains* = puisqu'il s'agit d'une catégorie en général, Ø article ;

Ligne 10 : *l'historienne Kellie Carter Jackson* = soit *the historian, Kellie Carter Jackson* (en faisant attention à la ponctuation, la virgule étant indispensable) soit *historian Kellie Carter Jackson* (sans virgule). Dans le premier cas, on désigne la catégorie à laquelle appartient Ms Jackson, dans le deuxième, *historian* peut être considéré comme étant un titre qui lui a été conféré ;

Ligne 10 : *l'Histoire américaine* = malgré la présence d'un adjectif de nationalité, on a affaire à un concept, donc Ø article. La majuscule n'est pas absolument nécessaire ;

Ligne 10 : *la contribution des Afro-Américains* = s'agissant d'une contribution en particulier, on écrira *the contribution* ; *des Afro-Américains* = en général et de ce fait Ø article ;

Ligne 13 : *les ancêtres* = puisqu'il ne s'agit pas d'un groupe au préalable déterminé, l'article défini est exclu. La seule possibilité, c'est *our ancestors* ;

Ligne 13 : *l'exemple même* = l'article défini à valeur absolue, donc *the epitome* ou encore *the very example*.

Les examinateurs tiennent à rappeler aux candidats au concours 2018 que la langue anglaise possède ses conventions propres. Ainsi, la lettre majuscule, que ce soit sur les jours de la semaine (*Saturday*), sur les mois de l'année (*September*) ou sur les adjectifs de nationalité (*American, African-American*) témoigne de la spécificité de l'anglais. Il en va de même pour la

présence d'une virgule dans un chiffre (*34,000*) comme le chiffre « *40,000* » déjà présent dans la version, et le respect de la ponctuation du dialogue, avec l'emploi des guillemets simples ou doubles, et non pas les chevrons à la française ou les guillemets à l'allemande. Les examinateurs rappellent également que les guillemets se ferment dès la fin de la citation, contrairement au français – soit autant de conventions qu'il convient de respecter scrupuleusement sous peine de perdre inutilement des points de pénalité.



■ BARÈMES

Barème (valable pour la version et pour le thème LV1)

120 pf = 00/20

- 1pf** faute de lexique, mal dit
- 2pf** faux-sens, faute de grammaire
- 3pf** grosse faute de grammaire, contresens
- 4pf** non-sens, charabia, faute grave de français, « franglais »

Les omissions

- Omission d'un mot **2pf**
- Omission d'un segment **Application d'un forfait**
- Omission d'une phrase **Somme des forfaits**

Certaines fautes sont **lourdement** sanctionnées : en version, par exemple, les passés simples fantaisistes, l'accord des participes passés non respecté, le « franglais », et en thème, les fautes de verbes irréguliers courants, le 's'omis à la troisième personne du singulier d'un verbe au présent, les adjectifs **devenus variables**, ...

Les traductions « heureuses » sont systématiquement bonifiées : de +1pt ou +2pts, voire de +3pts dans un cas exceptionnel. Ceci permet de « creuser l'écart » entre les très bonnes copies et les copies médiocres.

Il est à noter **que la même** faute, qu'elle soit lexicale ou grammaticale, n'est pénalisée qu'une seule fois.

Enfin, pour ce qui est de l'orthographe, chaque faute est comptée à hauteur de 1pf par faute, jusqu'à un 'plafond' de 10pf pour l'ensemble de chaque exercice.

■ ESSAI

Cette année encore, les examinateurs souhaitent avant tout attirer l'attention des futurs candidats sur la question de la technique de l'essai ainsi que leurs attentes quant à la rédaction elle-même et à sa présentation générale.

La rédaction doit être simplement mais soigneusement structurée ; elle comporte obligatoirement une introduction (par définition courte) qui pose une problématique mais qui ne doit en aucun cas annoncer la conclusion. C'est cette même problématique qui va être développée par la suite, étayée par des exemples probants, comme le libellé invite le candidat à faire. Les examinateurs insistent sur le mot « probants », car mieux vaut une petite sélection de deux ou trois illustrations pertinentes qu'un véritable catalogue de faits divers, sans grand rapport avec la question posée. Concernant cet aspect de la rédaction, certains candidats essayent toujours de 'caser' des propos étudiés en cours, ce qui, dans la plupart des cas, rend la production peu cohérente. Et puis, dernière étape de la rédaction, la conclusion, courte, logique et surtout personnelle.

Concernant la présentation de l'essai, les examinateurs relèvent une fâcheuse tendance, encore plus prononcée cette année que les années précédentes : lorsqu'il y a un excédent de mots, le candidat se met à barrer ou à effacer des phrases, voire des paragraphes entiers, ce qui nuit forcément à la logique interne de l'essai, le rendant souvent contradictoire ou dans le pire des cas, totalement incompréhensible, d'où l'importance du brouillon, étape essentielle de la rédaction.

Les candidats sont invités à indiquer clairement le sujet d'essai qu'ils ont choisi (à la fois sur leur copie et sur la page de garde dans l'emplacement réservé à cet effet) ; ils sont également censés indiquer en fin de parcours le nombre exact de mots employés. En revanche, ils ne sont pas obligés de mettre des barres tous les 10 ou 20 mots.

Comme tous les ans, deux sujets étaient proposés aux candidats, le premier portant sur le Brexit et le second sur l'économie de partage.

Le premier sujet a été choisi par une large majorité des candidats, vraisemblablement parce qu'il présentait un côté rassurant dans la mesure où le Brexit est un sujet traité en cours et dont les enjeux étaient connus des candidats. Malheureusement, c'est cette même connaissance qui a entraîné nombre de hors-sujets ; la question telle qu'elle a été posée a souvent été oubliée et remplacée par une autre du genre : « *Why did the Brits vote in favour of Brexit ?* » ou encore « *What kind of Brexit did the Brits vote for ?* », certains candidats allant jusqu'à remettre en cause la légitimité du vote des Britanniques !

Le sujet, faussement simple et appelant à une vraie réflexion du fait du « *How wise?* », a donné lieu à de nombreux développements sur l'histoire de la relation entre la Grande-Bretagne et l'Europe, ou sur les raisons du Brexit, sans prise de recul. Il était essentiel de bien cerner le sujet. Ce n'est pas parce qu'il porte sur le Brexit qu'il faut déballer tout ce que l'on sait sur l'histoire des relations entre le Royaume-Uni et l'Europe. À cet égard, il convient de rappeler que les connaissances doivent être mobilisées au service du sujet et que l'étalage des notions, souvent imparfaitement maîtrisées, ne fait guère illusion. Beaucoup de candidats ont souvent restitué des aspects de cours sans les intégrer logiquement dans le sujet.

Deux grandes tendances se dessinent : il y a ceux qui ont consacré l'essentiel de leur prose à expliquer ce qu'est le Brexit et à en dresser l'historique, pour commencer à répondre à la question posée seulement en conclusion ; et il y a ceux qui, ayant bien compris la question, se sont attachés dès l'entrée en jeu à expliquer que, ne possédant pas de boule de cristal (*a crystal ball*), ils sont incapables de lire dans l'avenir et qu'il y a une chance sur deux ! D'autres, avec une plus grande clairvoyance se sont projetés dans l'avenir en prédisant la faillite à venir de la City, de l'économie britannique, voire même de certains pays de l'Union Européenne ! Les examinateurs se sont interrogés sur la pertinence de certaines allusions : Margaret Thatcher et son célèbre « *I want my money back!* » ou 1979 ou Winston Churchill en 1946 : « *An iron curtain has descended across the continent* ».

De nombreuses copies se sont distinguées par la qualité de la réflexion, remettant en cause les termes de la question pour démontrer la complexité du sujet et des ficelles du vote populaire, tout en tenant compte du mot clé « *wise* ». Les candidats ont su faire un usage avisé de leur culture personnelle, éviter des poncifs du genre « *The Brits were manipulated by populists* » ou encore « *Many people in Britain did not know what they were voting for* » et mettre en avant un point de vue à la fois nuancé et justifié.

Quant au deuxième sujet, choisi par la minorité des candidats, celui-ci a été assez bien perçu et de ce fait, convenablement traité dans l'ensemble. Le concept de l'économie de partage, largement évoqué dans les médias, semble avoir retenu l'attention des candidats. Par conséquent, les exemples fournis pour appuyer l'argumentation ont été pertinents, même si certains ont sauté sur l'occasion pour parler plus ou moins exclusivement de l'environnement au détriment de tout le reste.

La question, telle qu'elle a été formulée, appelait l'usage d'exemples bien précis : Uber, AirBnB, Blablacar et Le Bon Coin sont revenus le plus souvent. Les candidats doivent se rappeler que multiplier les exemples sans jamais développer d'argumentation ne saurait en aucun cas constituer un essai convaincant. Outre l'accumulation d'exemples, un certain nombre de copies ont dévié vers une reformulation de la question – ou du sujet tout entier – pour caser des morceaux de bravoure sur l'économie numérique ou les nouvelles pousses de

la Silicon Valley. Les auteurs des meilleurs essais ont su éviter le florilège d'exemples anecdotiques sans aspects définitoires, sans délimitation des enjeux au niveau de l'emploi, et sans réelle réflexion.

La principale difficulté résidait dans la définition du sujet. Alors que d'aucuns ont bien saisi les enjeux mais ont omis d'expliquer ce qui est compris dans la notion de la « *sharing economy* », d'autres n'ont perçu qu'un seul aspect de la notion, à savoir le troc (*barter*) entre particuliers, l'identifiant comme étant une économie fondée sur le partage comme on pouvait en trouver autrefois dans les pays en voie de développement. D'autres ont confondu l'économie de partage avec le capitalisme sauvage (*rampant capitalism*) ou encore le commerce équitable (*fair trade*) et d'autres encore l'ont présentée comme une économie idéale, sans mettre en avant les points négatifs que certaines dérégulations risquent d'entraîner du point de vue social.

Pour certains, le sujet fournissait l'occasion de développer leur scepticisme quant à l'avenir de l'économie de partage. Ils ont en effet fait un développement historique et socio-économique du phénomène, aboutissant à la précarisation et à l'ubérisation de la société toute entière. D'autres ont fait part de leur espoir pour un avenir marqué par le partage et l'esprit collaboratif, tout en mettant en avant le fait que l'économie de partage pouvait s'inscrire dans une démarche de développement durable (*sustainable development*). Les auteurs des bonnes copies ont d'emblée défini le sujet et ses différentes facettes, l'ensemble des échanges, grandement facilités par internet, bien entendu. Leur production a révélé un esprit réaliste et alerte, conjuguant un raisonnement rigoureux et un très bon maniement de la langue.